

**MAIRIE de FISLIS**

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal  
du vendredi 9 septembre 2022 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme IFFENECKER Caroline, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme LINDER Christine, M. SIMON Jean-Paul, M. BRASQUER Pierrick, M. RICHARD Olivier, Mme MONA Régine.

Excusée : Mme KUNTZ Armelle ----- Absent : -----

**Ordre du jour :**

1. Branchement d'assainissement particulier de Mme Rey Adrienne
  2. Compte rendu de la commission sécurité rues et trottoirs
  3. Pointage de l'avancée du dossier lotissement Hienarweit
  4. Organisation de l'inauguration du 18 septembre (rénovation église/cimetière)
  5. Divers : compte rendu du séjour lors du jumelage landais – présentation du logiciel cimetière
- ...

**1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte rendu de la séance du 8 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Branchement d'assainissement particulier de Mme Rey Adrienne**

Suite à la demande de branchement à l'assainissement collectif séparatif de la maison de Mme Adrienne Rey au 1 rue des Landes, le maire explique l'historique de ce branchement non réalisé par le syndicat d'assainissement dans les années 2010 à 2014. Il avait été décidé de laisser les canalisations en l'état. Face à la volonté de Mme Rey Adrienne de scinder sa parcelle constructible n°84 section 2, il faut réaliser des branchements séparatifs (eaux pluviales/ eaux usées).

La Communauté des Communes Sundgau, actuelle gestionnaire de l'assainissement, ne prend pas en charge les dépenses qui auraient dû être faites à l'époque. Un devis a été établi par l'entreprise Encer, attributaire du marché pour un montant de 7 300 € HT. A ce jour, la déconnexion de la fosse septique n'a anormalement pas été réalisée par l'intéressée. A ce stade du dossier, sans véritable opération immobilière, le conseil municipal n'est pas prêt à prendre en charge ces frais. Elle estime que la CCS devrait assumer sa part. Le maire s'engage à entamer des pourparlers avec les différents partenaires (CCS/Encer/intéressée). A suivre

**3. Compte rendu de la commission sécurité rues et trottoirs sécurité :**

La commission communale sécurité s'est réunie fin août. Le plan d'aménagement de la chicane imaginé au niveau de la maison 31 rue principale est compromis. En effet le propriétaire de la maison a modifié son entrée sur la route départementale D23 bis (rue principale) par l'aménagement de 3 accès de parkings directs sur la route sans autorisation préalable de la Direction Départementale des Territoires. Seul un accès de 5 m par propriété est autorisé par souci de sécurité sur une route départementale. Sur place un élargissement était prévu. Du coup, la commission a proposé d'y installer des places de parkings qui font office de rétrécissement mais la DDT ne valide pas ces travaux car le rétrécissement permet toutefois le croisement dangereux de 2 véhicules et, de plus, ces places deviendraient privatives devant la maison sur le domaine public de la route selon leur analyse. Le CM envisage de proposer de maintenir une chicane en

rétrécissant des 2 côtés de la chaussée à ce niveau. Le maire soumettra cette proposition à l'agence routière du HR pour validation et demande de subvention.

Les travaux de réfection de la chaussée par le département sont prévus pour la fin de l'année 2022. Le CM décide de mandater l'entreprise TP3F dès à présent pour engager les travaux, si accord de Mme Klakoz (responsable des services du Département)

#### **4. Pointage de l'avancée du dossier lotissement Hienarweit**

Les services de EDF ont enfin chiffré à 56 000 € l'extension du réseau électrique haute tension pour 8 parcelles vers le lotissement Hienarweit. Enedis prendrait en charge 40% soit 22 400 €. L'extension à 12 parcelles demanderait 2 à 3000 € de frais supplémentaires.

Il resterait donc approximativement 35 000 € à la charge du concepteur de ce lotissement. Le syndicat d'électricité n'apporte pas sa contribution dans cette opération commerciale qu'est ce lotissement. Le CM note que l'information dans la circulaire municipale de décembre 2021 d'une éventuelle création d'un lotissement à Fislis n'a pas enregistré d'acquéreur spontanément intéressé.

Face à la mauvaise conjoncture du marché immobilier actuel, le CM décide donc d'attendre et de garder ce terrain communal en réserve pour prévoir un projet ultérieurement.

Le conseiller Olivier Richard propose cependant de planter dès à présent une haie au bord de la route pour couper le terrain de la gêne créée par la circulation automobile et ainsi valoriser la parcelle. Le budget annexe lotissement restera ouvert mais mis en veille.

#### **5. Organisation de l'inauguration du 18 septembre (rénovation église/cimetière)**

Les invitations aux officiels sont diffusées. Le maire évoque le programme de la matinée : bénédiction des lieux, messe, distinctions à la chorale, couper de ruban, tour du cimetière, dépôt de gerbe devant le monument aux morts, chant des enfants de l'école, distinctions de grade et médailles des pompiers devant la mairie, discours officiels, apéritifs à toute la population dans la salle communale.

Le conseil se répartit les tâches de préparation de la veille et du service boissons du dimanche. Le citoyen Alexandre Renggli se propose pour être maître de cérémonie.

#### **6. Divers :**

**-compte rendu du séjour landais** Le 40<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage du 4 au 8 août à Losse s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance. Les amitiés se renouent et font vivre le souvenir. Le maire souligne que nous avons un devoir de mémoire à entretenir. La projection d'un diaporama est prévue lors des vœux du maire en janvier 2023. Le jumelage retour à Fislis est programmé pour le pont de l'ascension 2023 autour de la journée citoyenne.

**Le maire informe** les conseillers des divers chantiers en cours :

- la présentation du logiciel cimetière est reportée
- Le bon travail de l'ouvrier communal sur l'entretien des 70 tabourets syphons
- La commande groupée de fioul pour les bâtiments communaux
- La subvention de la CCS pour la location de la salle au périscolaire et ses frais de fioul et d'électricité ne suffira plus. Une révision de la convention est à prévoir.
- Une étude pour la coupure nocturne des lampadaires sera adressée à l'entreprise Sodielec
- Le CM décide d'acheter un lampadaire solaire à installer à l'arrêt bus de la rue des Landes.
- Une récolte des pommes communales est prévue fin septembre pour se rendre au pressoir de Wolschwiller et créer ainsi un stock de jus de pommes.
- Le film « Gotta » sur le monde paysan d'antan pourrait être présenté à Fislis en 2023.

La date du 7 janvier est retenue pour les vœux de maire 2023.

Le repas du 3<sup>ème</sup> âge est programmé pour le dimanche 4 décembre 2022.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le vendredi 14 octobre à 20h.